

DEC211286DR07

Décision portant nomination de M. Daniel VALERO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5191 intitulée « Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations ».**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5191** intitulée « **Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations** » et nommant **M. Pierluigi BASSO** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5191** en date du 29/ -03- / 2021

Considérant que **M. Daniel VALERO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Daniel VALERO, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5191** intitulée « **Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Daniel VALERO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Daniel VALERO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le ...29/03/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Le directeur de l'unité
Pierluigi BASSO



Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER



DEC211294DR07

Décision portant nomination de Mme Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule » et nommant **M. Didier AUBOEUF** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5239 en date du 06 /11 / 2020 ;

Considérant que **Mme Catherine KOERING** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Catherine KOERING, ingénieure de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule » à compter du **01 janvier 2021**.

Mme Catherine KOERING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Catherine KOERING** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 31/03/2021

Le directeur de l'unité
Didier AUBOEUF**Gaël YVERT**
Directeur AdjointPar délégation, le Délégué Régional du CNRS Rhône Auvergne
Laurent BARBIERI**Laurent BARBIERI**
Délégué régional
CNRS Rhône AuvergneVisa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

DEC211295DR07

Décision portant nomination de M. Gérard TRIQUENEAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5239** intitulée « **Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule** » et nommant **M. Didier AUBOEUF** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5239** en date du 06 /11 / 2020 ;

Considérant que **M. Gérard TRIQUENEAUX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16, 17 octobre et 6, 7, 8 novembre 2017** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Gérard TRIQUENEAUX, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5239** intitulée « **Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Gérard TRIQUENEAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Gérard TRIQUENEAUX** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 31/03/2021

Le directeur de l'unité

Didier AUBOEUF

Gaël YVERT
Directeur Adjoint



Par délégation, le Délégué Régional du CNRS Rhône Auvergne
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

